

Mise en lumière des pratiques «abusives» de l'administration Richer

VALÉRIE LÉPINE

Le 16 mars dernier, lors d'une conférence de presse, la présidente du Parti prévostois, Sylvie Sénéchal, accompagnée du vice-président Paul Germain, et de trois autres sympathisants ont donné aux journalistes des exemples précis des abus de l'administration Richer.

Travaux d'infrastructure : payés par tous, profitent à certains

L'exemple donné par M. Germain concerne les travaux de réfection et de prolongement de l'aqueduc de la rue Therrien. Plusieurs anomalies y ont été détectées. Ainsi, le libellé du règlement d'emprunt (676) ne mentionne que les travaux de réfection d'aqueduc et omet d'inclure son prolongement sur la portion de rue qui devait être développée. L'avis public du 25 avril 2014 ne mentionne pas non plus les travaux de prolongement et n'indique pas le lieu des travaux.

Les travaux d'infrastructure de la rue Therrien ont été financés à 50 % par l'ensemble des contribuables de Prévost et à 50 % par les résidents du secteur (environ 5000 personnes). Le Parti prévostois dénonce cette répartition des coûts puisque d'une part, ces travaux ne bénéficieraient qu'à un petit nombre de résidents, mais sont payés par l'ensemble des citoyens. D'autre part, en élargissant le bassin des citoyens

concernés par le règlement d'emprunt (passant d'une dizaine de propriétaires riverains à 5000 résidents du secteur), la ville de Prévost diminue les chances d'opposition au projet puisque le registre référendaire devait dans cette situation être signé par 500 personnes (au lieu de quelques-unes si le règlement d'emprunt ne concernait que les riverains).

M. Germain constate que le promoteur des terrains de la rue Therrien n'a participé au paiement de l'emprunt que pour le 1/5000^e de la moitié. Il note finalement que les travaux d'infrastructure du Manse boisé ont été financés de manière similaire et bénéficiaient toujours au même promoteur.

Gestion des deniers publics : manque de transparence

M. Louis Charbonneau, enquêteur de fraude financière et membre du Comité de défense des contribuables de Prévost, s'est intéressé à la gestion des finances de la Municipalité de Prévost. Il a voulu, il y a

quelques années, dresser le portrait de l'évolution des dépenses de la Ville. Plusieurs constats ont découlé de cette démarche.

D'abord, M. Charbonneau a dû s'adresser deux fois à la Commission de l'accès à l'information pour obtenir les documents financiers nécessaires à son projet, puisque la Ville refusait de les lui fournir. La première requête lui a été accordée par la Commission : le tribunal administratif a émis un jugement ordonnant à la Ville de fournir les documents à M. Charbonneau. Pour ce qui est de la deuxième requête, il a été convoqué à la cour le 30 avril prochain.

Par ailleurs, en étudiant les documents obtenus, M. Charbonneau a constaté que les dépenses de la Municipalité avaient augmenté de 25 % en 2012/2013 et qu'elle avait amassé plus de 13M\$ dans des comptes bancaires (chiffres de 2012).

Le Parti prévostois pose la question : pourquoi l'administration municipale engrange-t-elle de tels surplus ? Il enjoint le maire Richer à donner des explications aux citoyens de Prévost.

Député Rivière-du-Nord

Impôts et boîtes postales

Le député Pierre Dionne Labelle s'est dit inquiet d'apprendre qu'une étude interne de l'Agence du revenu du Canada (ARC) rendue publique récemment indique qu'en 2013, une entreprise sur quatre avait reçu de mauvaises informations de la part de l'ARC.

Plusieurs personnes se sont plaintes récemment d'avoir reçu des informations erronées de la part de l'ARC, des mauvais conseils ou ont été incapables de rejoindre un agent. Le député a déclaré qu'« il ne faut pas s'étonner que les contribuables aient besoin d'aide pour remplir leur déclaration d'impôt quand l'ARC elle-même a des difficultés à répondre correctement aux questions des contribuables ».

L'étude qui pointe du doigt l'ARC fait état d'autres faits troublants : il faut en moyenne 2,7 appels pour rejoindre le système d'attente automatique et certaines personnes attendent en ligne jusqu'à 31 minutes pour parler à

un agent. « Les conservateurs ont coupé 3000 postes à temps plein à l'ARC en promettant de ne pas affecter le service aux entreprises et à la population. Quelle farce ! », conclut le député. Pierre Dionne Labelle entend demander que le Vérificateur général évalue les conséquences des compressions des conservateurs sur le service à la clientèle à l'Agence du revenu du Canada.

Boîtes postales

Pierre Dionne Labelle espère que Postes Canada réduira au minimum les irritants causés par l'installation des nouvelles boîtes postales collectives dans les quartiers

de Saint-Jérôme prévue au printemps 2015.

Il est d'ailleurs allé rencontrer le gestionnaire de la zone locale, M. Claude Couture, afin de le sensibiliser aux différents problèmes vécus par les citoyens des villes où les boîtes ont déjà été installées et des mesures préventives à prendre.

Par ailleurs, il est d'avis que la fin de la livraison à domicile entraînera des conséquences pour les personnes les plus vulnérables de la société, soit nos aînés, ainsi que toute autre personne ayant des limitations fonctionnelles.

Il souhaite que la Société canadienne des Postes mette en place de réelles mesures d'adaptation du service. Le député invite la population à lui faire part de ses commentaires en composant le 450-565-0061 ou en lui écrivant à : pierre.dionnelabelle@parl.gc.ca

Manoir l'Émeraude
Résidence
pour personnes retraitées



L'autonomie à son meilleur

Venez nous rendre visite, pour un rendez-vous: 450-224-4315

 **Sabet Awad**
propriétaire

872, De la Station, Prévost, Qc J0R 1T0 Téléc.: (450) 224-7515

Le conseil santé
de vos pharmaciennes Annie Bélanger
et Joëlle Rhéaume-Majeau

Membres affiliées 

Qu'est-ce qu'un médicament générique?

Un médicament générique est un produit qui est une copie du médicament d'origine.

Ce dernier est celui qui a été mis sur le marché en premier et qui bénéficie de la protection d'un brevet lui donnant l'exclusivité commerciale pendant certaines années. À la fin de cette période, il peut être copié et vendu moins cher.

Le médicament générique doit respecter les mêmes normes et règlements que le médicament d'origine. Le médicament qu'il renferme est le même, ce sont les ingrédients non-médicaux qui peuvent différer.

Les effets thérapeutiques ainsi que les effets secondaires que vous pourrez ressentir devraient être semblables aux effets obtenus par le médicament d'origine.

Dans certaines situations, malgré les différences minimes, il pourrait tout de même être souhaitable d'opter pour le médicament d'origine.

Si vous avez des questions concernant vos médicaments, il nous fera un plaisir d'en discuter avec vous, nous sommes là pour vous aider et vous conseiller.

2631, boul. Curé-Labelle, Prévost • 450 224-0505

Nouvelle physiothérapeute se joint à l'équipe:
Émilie Delorme, pht



- Physiothérapeutes et ostéopathe
- Médecine générale
- Médecine de dépistage (Itss, mts, pap test, contraception)

- Psychologue
- Massothérapeute
- Nutritionniste-diététiste
- Infirmière en soins des pieds

- Prélèvements sanguins
- Acupuncture
- Laboratoire d'orthèses et prothèses



CLINIQUE MULTI-SOINS DE PREVOST

2943, BOUL. DU CURÉ-LABELLE À PREVOST 450-224-2189